

DISCOURS D'OUVERTURE DE

S.E.M MOUSSA FAKI MAHAMAT,
Président du Conseil Exécutif de l'Union Africaine,

A

**LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
EXECUTIF PREPARATOIRE AU SOMMET SUR LA
SECURITE ET LA SURETE MARITIMES ET LE
DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

LOME, 13 OCTOBRE 2016

Excellence Madame la Présidente de la Commission de l'Union Africaine ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Monsieur le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union Africaine ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant tout propos, remercier très chaleureusement, au nom de tous les membres du Conseil Exécutif, le Gouvernement et le peuple togolais pour avoir bien voulu abriter nos assises, ainsi que pour l'accueil fraternel, l'hospitalité et les commodités mises à notre disposition depuis notre arrivée.

Je tiens également à remercier la Commission et nos collègues en charge de la défense, de la sécurité et de la justice pour avoir rendu possible la tenue de la présente session du Conseil Exécutif en finalisant l'élaboration du projet de Charte de l'Union Africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement.

Excellences

Mesdames, Messieurs

Notre continent fait face à plusieurs défis et menaces de différents ordres au nombre desquels figurent, entre autres, les périls pesant sur les espaces maritimes africains dont l'importance stratégique aux plans économique, sécuritaire et environnemental appelle une mobilisation totale de nos Etats.

L'intitulé du projet de Charte soumis à notre examen illustre à merveille que le développement de l'Afrique passe nécessairement par la sûreté et la sécurité de la zone maritime.

C'est dans cette optique que les différentes initiatives sous régionales et continentales, notamment les Sommets de Yaoundé et de Mahé aux Seychelles, tenus respectivement en juin 2013 et février 2015, ainsi que la Stratégie africaine intégrée maritime à l'horizon 2050 (AIM-2050), adoptée en janvier 2014 par la Conférence de l'Union, s'inscrivent dans la logique d'une protection durable de l'espace maritime africain en tant qu'un levier essentiel d'un développement économique soutenu.

Malheureusement, cet espace maritime africain par lequel passe, selon les statistiques de la CEA, 90% des importations et des exportations du continent, se trouve sérieusement menacé. Nous notons avec inquiétude qu'à côté de l'insécurité grandissante sur la terre ferme résultant des conflits armés, du terrorisme, du changement climatique, etc. ;

Un autre danger se développe à grande échelle dans la zone maritime avec la piraterie et la violence armée, les trafics des êtres humains, d'armes et de drogue, auxquels s'ajoutent la pêche illicite, la pollution, les catastrophes naturelles, etc.

Les conséquences économiques et sécuritaires des actes de pirateries posés ces dernières années dans les Golfs d'Aden et de Guinée sont immenses et incalculables aussi bien pour l'Afrique que pour le reste du monde.

Excellences

Mesdames, Messieurs

Face à la multiplicité et à la complexité de toutes les menaces pesant sur l'espace maritime, l'Afrique se doit d'envisager une réponse globale et collective.

Cette réponse collective nous semble être le projet de Charte de l'Union Africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement dont l'examen est le point principal à l'ordre du jour de nos travaux.

Il convient de rappeler que le processus de son élaboration a été long et laborieux.

Le Comité des Représentants Permanents (COREP) dont le rapport nous sera présenté sous peu, a examiné ledit projet pour nous soumettre ses conclusions que j'espère pertinentes et consensuelles.

L'adoption de cette Charte par la Conférence mettra à notre disposition un instrument devant faciliter la mise en commun de nos moyens, la mise en place des mécanismes de coordination et de surveillance.

Elle permettra aussi l'établissement d'un cadre unifié de lutte contre les menaces pesant sur l'espace maritime, la promotion du commerce, l'exploitation des immenses potentialités du domaine maritime, la création de richesse et d'emplois dans plusieurs secteurs, bref le développement d'une économie bleue dans toutes ses dimensions.

Chers Collègues,

Je vous invite à focaliser nos débats sur l'essentiel, en souhaitant que nos délibérations puissent permettre, d'adopter consensuellement cet important instrument qui est la Charte de Lomé. Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la session extraordinaire du Conseil Exécutif.

Je vous remercie de votre aimable attention.